

A-2660/14-44



CHFEP

Chambre des fonctionnaires
et employés publics

26, boulevard Royal | L-2449 Luxembourg | Tél.: 47 22 24-1 | Fax: 47 23 74 | chfep@chfep.lu | www.chfep.lu

A V I S

sur

le projet de règlement grand-ducal sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'État

Par dépêche du 12 novembre 2014, Monsieur le Premier Ministre a demandé, "*dans les meilleurs délais*" bien évidemment, l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Le texte découlant du projet en question est appelé à se substituer, à partir du 1^{er} janvier 2015, au règlement grand-ducal régissant actuellement la matière, c'est-à-dire à celui (modifié) du 5 août 1993 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'État (et non pas "*publics*", comme il est erronément écrit in fine de l'alinéa introductif de l'exposé des motifs).

En même temps sera abrogé le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2000 portant **nouvelle** fixation (encore une erreur, figurant tant dans la lettre de saisine qu'à l'article 29 du projet sous avis) de l'indemnité kilométrique pour les voitures utilisées pour voyages de service, ladite indemnité devant dorénavant être fixée, comme certaines autres d'ailleurs aussi, "*par voie de décision du Gouvernement en Conseil*".

À ce sujet, la Chambre des fonctionnaires et employés publics ne peut s'empêcher d'exprimer d'ores et déjà son indignation à la lecture d'une phrase de l'exposé des motifs, à savoir celle qui annonce, hardiment et sans scrupules, que "*le Gouvernement envisage (...) de ramener l'indemnité kilométrique de 40 à 30 centimes, cela afin de tenir compte de la baisse significative de la consommation en carburant des véhicules observée au cours des dix dernières années*"!

Cet argument est en effet tellement tiré par les cheveux que la Chambre ne sait pas trop comment interpréter cette affirmation: est-ce du cynisme, de l'inconscience ou s'agirait-il carrément d'une (bien mauvaise) plaisanterie?

En effet, personne n'ignore que les constructeurs automobiles ont fait des grands efforts pour réduire la consommation des voitures qu'ils produisent. Mais tout le monde – hormis peut-être les auteurs du projet sous avis – sait également que

- la consommation en carburant ne constitue qu'un critère (mineur) dans la fixation de l'indemnité kilométrique, les aspects primordiaux étant l'amortissement du prix d'achat et les frais d'entretien du véhicule;
- le prix d'un litre d'essence (Super sans plomb 95 octane, selon le STATEC) était de €1,046 au 28.01.2006 (la fixation de l'indemnité kilométrique à 40 cents remonte au 01.02.2006) alors qu'il était de €1,233 au moment où le projet sous rubrique a été mis sur le chemin des instances, soit une augmentation de 18,7 cents ou de 17,9%!

En conséquence, et pour tenir compte tant soit peu de la réalité, l'indemnité kilométrique devrait être relevée d'un quart voire d'un tiers au moins pour représenter en 2015 ce qu'elle représentait, en termes de compensation des frais réels liés à l'exploitation d'une voiture automobile, lors de sa dernière refixation en 2006!

La Chambre des fonctionnaires et employés publics n'est pas opposée à des mesures d'économies et elle est très ouverte à des arguments objectifs et convaincants. Elle refuse cependant de discuter sur la base de pseudo-théories et d'arguments bidon qui, pour rester dans le vocabulaire automobile, ne tiennent pas la route.

S'y ajoute que le projet sous avis a été, comme tous les autres en matière de "*rééquilibrage budgétaire*" d'ailleurs, élaboré en catimini, sans en discuter voire négocier avec les partenaires sociaux, et même sans les en informer.

Finalement, ne laisser qu'un petit mois (avant les vacances de fin d'année) aux instances consultatives pour analyser et se prononcer sur un dossier qui comporte, annexes comprises, 25 pages – et qui n'en est qu'un seul parmi une vingtaine d'autres – ne sied pas non

plus à un gouvernement qui a fait du "*dialogue*" et de la "*transparence*" les maîtres-mots de son discours.

Pour toutes ces raisons, la Chambre des fonctionnaires et employés publics ne voit pas l'utilité d'examiner jusque dans ses moindres détails le projet sous avis: elle demande au gouvernement de le retirer, d'en discuter avec la représentation du personnel concerné, et d'élaborer sur la base de ces négociations un nouveau projet axé non pas uniquement sur des préoccupations budgétaires et des économies à tout-va, mais tenant également compte de la réalité économique.

Ainsi délibéré en séance plénière le 12 décembre 2014.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

E. HAAG